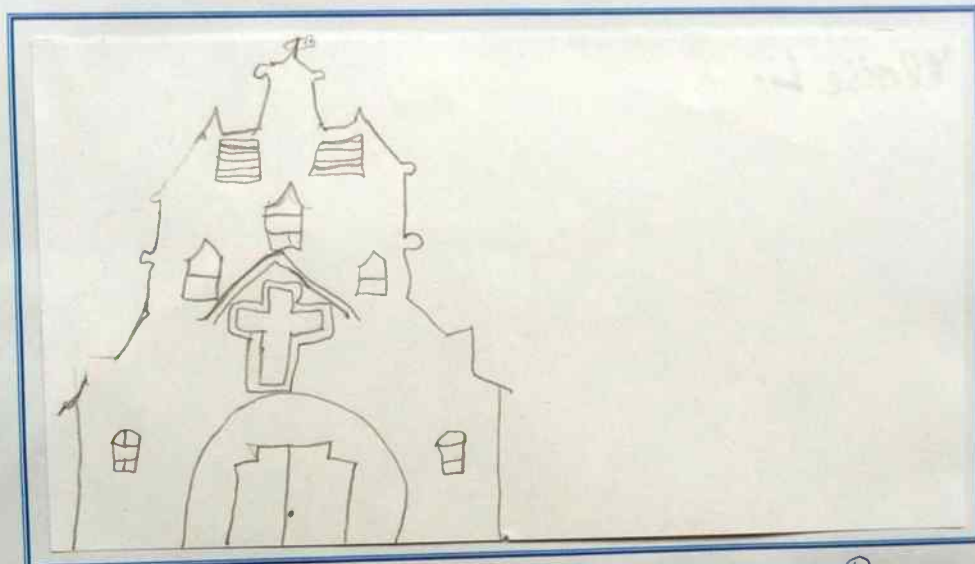
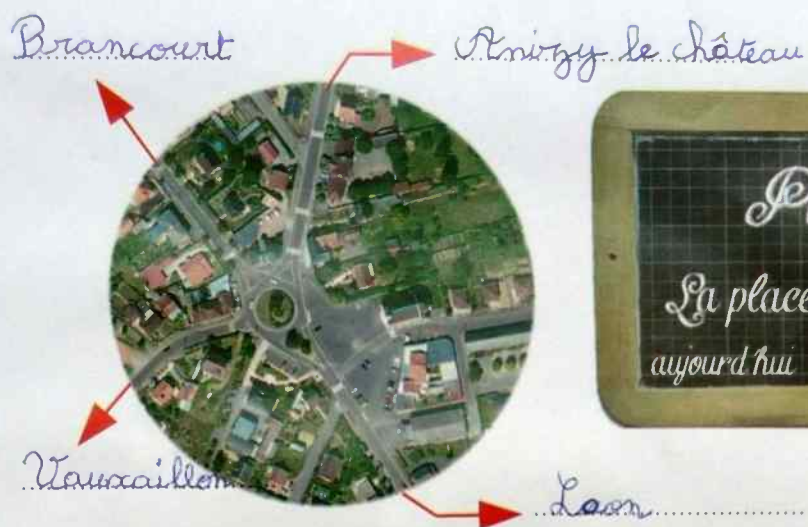


Panneau école 2 (détail)



Lundi 24 avril, nous sommes allés dans Pinon avec monsieur Picot pour observer les rues du centre du village.

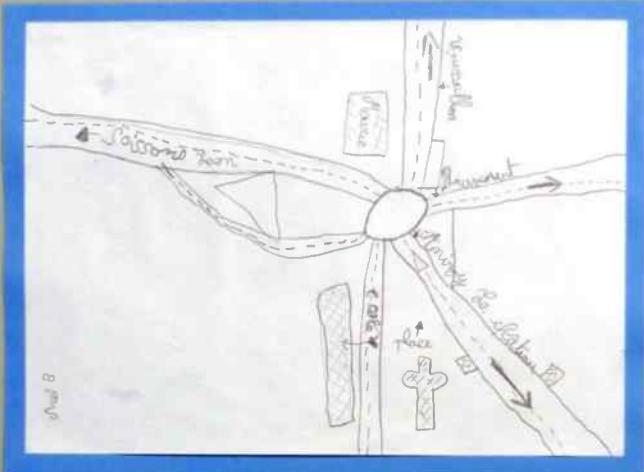
↳ Nous avons vu qu'il y avait des commerces, des bâtiments publics (mairie, C.A.V.A.), des docteurs, infirmiers etc... Sur la place Charles de Gaulle, nous avons dessiné

J'écris mon nom : le plan du carrefour
Eloise Legrand



Le 24 avril, nous sommes allés dans l'école avec
 monsieur Riost pour observer les restes du village.
 Nous avons vu qu'il y avait des commerces, des bâtiments
 publics (maire, CCVA) le dôme, infirmeries et...
 Sur la place Charles de Gaulle, nous avons dessiné le plan de
 l'école.

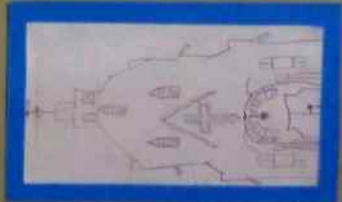
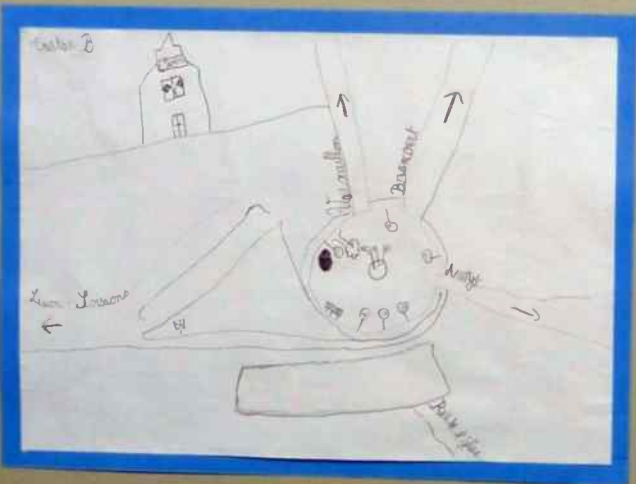
J'écris mon nom :
 Thomas



Pilon
 La place du village
 regardant

Le 24 avril, nous sommes allés dans l'école avec
 monsieur Riost pour observer les restes du village.
 Nous avons vu qu'il y avait des commerces, des
 bâtiments publics (maire, CCVA) le dôme, infirmeries
 et... Sur la place Charles de Gaulle, nous avons dessiné
 le plan de l'école.

J'écris mon nom :
 Thomas





Pinon
La place du village
aujourd'hui

PLACE CHARLES DE GAULLE
 1950 - 1970
 CHEF DE LA FRANCE LIBRE
 FONDATEUR DE LA 4^{ème} RÉPUBLIQUE
 PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE (1958-1969)



Panneau école 6 (détail)



Dans les années 70, nous pouvions
trouver 4 commerces sur la place.
Une épicerie : "le Goulet Turpin",
un vendeur de machines à laver,
Radiola, un boucher charcutier et un
coiffeur appelé "coiffure masculine".
Pas de coiffeur pour les femmes!



Pinon
La place du village
en 1970



Deux des commerces les plus anciens
de la place : la boulangerie
de l'ancien boulanger et la
boucherie, un boucher installé dans
un ancien appartement de
la place, après la guerre.
De la gauche vers la droite :



Il est interdit de stationner
sur la place et il est interdit
d'arrêter à cet endroit. C'est la
Commission locale de l'urbanisme
qui a voté ce règlement.
De plus, de nombreux
autres règlements.



Deux des commerces les plus anciens
de la place : la boulangerie
de l'ancien boulanger et la
boucherie, un boucher installé dans
un ancien appartement de
la place, après la guerre.
De la gauche vers la droite :

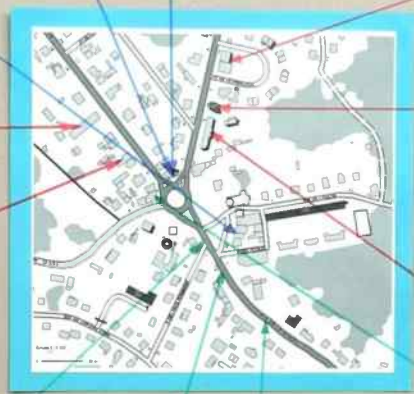
PLACE
NAM - DINH



Il s'agit d'un ancien appartement
de la place, après la guerre.
De la gauche vers la droite :



Aujourd'hui, il y a toujours
un appartement de la place
de la gauche vers la droite
après la guerre.



C'est la maison de la place
de la gauche vers la droite
après la guerre.



Il s'agit d'un ancien appartement
de la place, après la guerre.
De la gauche vers la droite :



Aujourd'hui, il y a toujours
un appartement de la place
de la gauche vers la droite
après la guerre.



C'est la maison de la place
de la gauche vers la droite
après la guerre.



Il s'agit d'un ancien appartement
de la place, après la guerre.
De la gauche vers la droite :



C'est la rue de la gauche vers la droite
après la guerre.



Il s'agit d'un ancien appartement
de la place, après la guerre.
De la gauche vers la droite :

Entre 1950 et aujourd'hui la place du village a beaucoup changé.



1953



Sur la place il y a de l'herbe. Il n'y a aucun commerce.

1961



Un premier commerce s'est construit sur la place.

1965



Tous les commerces sont construits. La place prend forme.

1970



La place est couverte de macadam. Le rond-point est construit.

Panneau école 4 (détail)

➤ Nous avons fait la visite avec M. PICOT, M. GASSER et M. RIEZ.

➤ Nous sommes allés au Voyer d'Ambrucy, dans le chemin de la Porte Blanche. C'est le chemin qui, autrefois, menait à ANIZY-LE-CHATEAU.

➤ M. PICOT nous a expliqué tout ce qui se trouvait dans le Domaine de PINON avant la guerre 1914-1918.

➤ Les colonnes étaient un décor où l'on posait pour prendre des photos. Autrefois, il y avait un fronton.

➤ Du château, il ne reste plus que les escaliers, les douves et le sous-sol où il y avait les laveries et les cuisines.

**➤ Eh oui ! Malheureusement le château a été détruit
durant cette guerre !**

➤ A la place, le propriétaire a construit un chalet en bois. C'est étrange...

➤ Autrefois, il y avait beaucoup d'eau dans les douves mais aussi dans les bassins.

➤ Il y avait une Orangerie. Elle a complètement disparu parce qu'elle aussi a été détruite pendant la guerre.

**➤ Nous avons aimé cette visite mais ça nous a surpris
de voir tout ce qui a disparu.**

**➤ Ce qui reste est magnifique. Le parc est bien
entretenu ; c'est le papa d'Arthur qui s'en occupe.**

Lundi 15 juin après-midi, nous sommes allés

dans le Domaine de PINON où se trouvait autrefois le Château de PINON.



➤ Nous avons fait la visite avec M. PICOT, M. GASSER et M. RIEZ.

➤ Nous sommes allés au Voyer d'Ambrucy, dans le chemin de la Porte Blanche. C'est le chemin qui, autrefois, menait à ANIZY-LE-CHATEAU.

➤ M. PICOT nous a expliqué tout ce qui se trouvait dans le Domaine de PINON avant la guerre 1914-1918.

➤ Les colonnes étaient un décor où l'on posait pour prendre des photos. Autrefois, il y avait un fronton.

➤ Du château, il ne reste plus que les escaliers, les douves et le sous-sol où il y avait les laveries et les cuisines.



➤ **Eh oui ! Malheureusement le château a été détruit pendant cette guerre !**

➤ A la place, le propriétaire a construit un chalet en bois. C'est étrange...

➤ Autrefois, il y avait beaucoup d'eau dans les douves mais aussi dans les bassins.

➤ Il y avait une Orangerie. Elle a complètement disparu parce qu'elle aussi a été détruite pendant la guerre.

➤ **Nous avons aimé cette visite mais ça nous a surpris de voir tout ce qui a disparu.**

➤ **Ce qui reste est magnifique. Le parc est bien entretenu ; c'est le papa d'Arthur qui s'en occupe.**



AVANT 1914



EN 1918



AUJOURD'HUI





En France, le **11 novembre** est un jour férié.

Nous commémorons la fin de la première guerre mondiale.

Cette guerre a duré quatre ans, de **1914 à 1918**



C'est pourquoi,
dans les villes et villages,
il y a des monuments aux morts.
Ils servent à rendre hommage
aux victimes de cette guerre.



- O JUDAS † le 5/08/1916
- L LABEAU † le 22/10/ 1917 à Craonnelle
- A LECAT
- A LECOMTE † le 03/04/1917
- S LELEU † le 15/08/ 1918 à Marquilliers
- E LEFEVRE
- A LEROY
- C LEROY
- H LODS
- A MEURANT
- G MITAINE
- A RICHET

Il'est triste...

*Jeudi 10 novembre nous sommes allés au monument
aux morts.*

On a fait une minute de silence.

*Il y a 25 personnes qui sont mortes de Pinon
et qui ont fait la guerre 1914-1918.*



- J AUBINEAU
- H BERTHELOT
- E BOUDIER
- M BRAYS
- C CALLAY
- E CARIA
- E CONNOIS
- L DUJON
- J DOYEN
- J FAUQUENOT
- N GUERBETTE
- V GUYART
- C HENOT

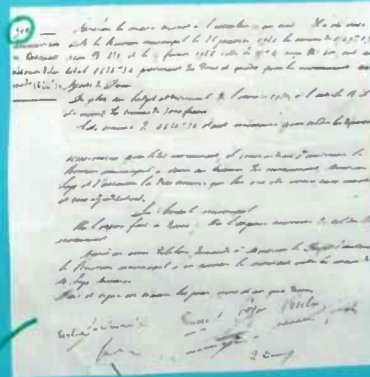
- † le 5/05/1917 à Vaucourt
- † le 24/05/ 1914 à Mouilly à Meuse
- † le 15/05/ 1917

**Copie du texte qui a été distribué aux habitants
de Pinon le 18 décembre 1925**

« Le Maire de la commune de Pinon, vu la longue période écoulée depuis l'ouverture de la souscription publique, décide de demander à ses administrés de verser leur obole pour le monument aux Morts de la Grande Guerre. Il prie les habitants de l'excuser, de se faire l'interprète des familles des morts glorieux qui attendent la consécration de l'œuvre du Souvenir qui rappellera à la postérité, la mémoire des Vaillants qui sont morts pour conserver l'intégrité de notre patrimoine national. Les membres de la Commission municipale: MM. Frisch et Loys recevront les dons.

PINON, le 18 décembre 1925

Le Maire: Leroy Fernand



Copie de la délibération n°900 (1930)

Monsieur le maire soumet à l'assemblée ce qui suit :

Il a été versé à Mr le Receveur municipal, le 26 janvier 1926 la somme de 1549,09 Frs, (reçu N°219), et le 15 février 1926, celle de 75,25 Frs (reçu N°404), soit au total 1624,34 Frs provenant des dons et quêtes pour le monument aux morts de Pinon.

De plus, au budget additionnel de l'exercice 1930, à l'article 18 il a été inscrit la somme de 3000 francs.

Cette somme de 4624,34 Frs étant nécessaire pour solder les dépenses occasionnées pour le dit monument, il conviendrait d'autoriser le Receveur municipal à verser au trésorier du monument, Monsieur Loys et d'encaisser les dites sommes versées sans marché et sans adjudication.



Panneau école 3 (détail)

900 — Monsieur le maire soumet à l'assemblée ce qui suit. Il a été versé à Mr le Receveur municipal le 26 janvier 1926 la somme de 1549,09 Frs, (reçu N°219), et le 15 février 1926, celle de 75,25 Frs (reçu N°404), soit au total 1624,34 Frs provenant des dons et quêtes pour le monument aux morts de Pinon.

De plus, au budget additionnel de l'exercice 1930, à l'article 18 il a été inscrit la somme de 3000 francs.

Cette somme de 4624,34 Frs étant nécessaire pour solder les dépenses occasionnées pour le dit monument, il conviendrait d'autoriser le Receveur municipal à verser au trésorier du monument, Monsieur Loys et d'encaisser les dites sommes versées sans marché et sans adjudication.

Le conseil municipal
En l'absence de M. Loys, le conseil municipal a en vertu de son mandat et de son pouvoir
Après en avoir délibéré, décide d'autoriser le Receveur municipal à verser au trésorier du monument, Monsieur Loys et d'encaisser les dites sommes versées sans marché et sans adjudication.

Le conseil municipal
En l'absence de M. Loys, le conseil municipal a en vertu de son mandat et de son pouvoir
Après en avoir délibéré, décide d'autoriser le Receveur municipal à verser au trésorier du monument, Monsieur Loys et d'encaisser les dites sommes versées sans marché et sans adjudication.

Le conseil municipal
En l'absence de M. Loys, le conseil municipal a en vertu de son mandat et de son pouvoir
Après en avoir délibéré, décide d'autoriser le Receveur municipal à verser au trésorier du monument, Monsieur Loys et d'encaisser les dites sommes versées sans marché et sans adjudication.

Copie de la délibération n°900 (1930)

Monsieur le maire soumet à l'assemblée ce qui suit :

Il a été versé à Mr le Receveur municipal, le 26 janvier 1926 la somme de 1549,09 Frs, (reçu N°219), et le 15 février 1926, celle de 75,25 Frs (reçu N°404), soit au total 1624,34 Frs provenant des dons et quêtes pour le monument aux morts de Pinon.

De plus, au budget additionnel de l'exercice 1930, à l'article 18 il a été inscrit la somme de 3000 francs.

Cette somme de 4624,34 Frs étant nécessaire pour solder les dépenses occasionnées pour le dit monument, il conviendrait d'autoriser le Receveur municipal à verser au trésorier du monument, Monsieur Loys et d'encaisser les dites sommes versées sans marché et sans adjudication.